

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2886

16 novembre 2013

SOMMAIRE

A.B.A.C. Interim S.A.	138488	Nordson S.à r.l.	138522
Ad Vallem Technologies International S.A.	138504	Northland Resources S.A.	138488
Advantage Financial S.A.	138514	OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l.	138519
Advent OT (Luxembourg) Holding S.à r.l.	138514	OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.	138519
Aeroplan Finance S.à r.l.	138514	Odyssee Participations S.A.	138519
A.N.S. Auto New Service Sàrl	138488	Olive S.A.	138519
Ashton Arcades S.A.	138528	OMWEST Spf S.A.	138520
Blue Capital S.à r.l.	138482	Ontec Investment S.A.	138519
Capssi S.A.	138515	Ontec Investment S.A.	138520
Clearstream International	138526	Orascom TMT Investments S.à r.l.	138518
Cofre Luxembourg S.C.A.	138516	Orbis Invest S.A., SPF	138520
Coparrinal S.A.	138516	Orion Shipping SA	138518
Davidis Restaurants Sàrl	138515	Osmosis International S.à r.l.	138518
De-Ar Immo S.A.	138517	Oxymed	138518
Delling Holding S.à r.l.	138517	Oxymed	138520
Delphina Ventures S.A.	138514	Oyat S.à r.l.	138521
ECommerce Holding II S.à r.l.	138528	Phadia Luxembourg Holdings S.à r.l.	138521
Edam Holding S.à r.l.	138517	Property S.A.	138517
Eragon S.à r.l.	138515	Public Communications S.à r.l.	138520
Etablissement Guy SCHUH s.à r.l.	138515	Qualitec S.A.	138523
Europa Finanzen S.A.	138515	Riviera Midco S.A.	138522
EuroZone Financing Company S.A.	138516	Rovi International Solutions S.à r.l.	138522
FLE MCV	138497	R. Van Heghe & Cie	138523
Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l.	138504	Tamini Holdings S.A.	138494
iDevlop S.à r.l.	138482	Templary S.A.	138497
Mobey S.A.	138524	Three Screen Media	138493
MPT RHM Hillersbach	138522	Tootsie S.à r.l.	138493
MPT RHM Klaus	138521	Truth 2 S.à r.l.	138497
Nimax Stempel S.à r.l.	138523	UBS (Lux) Real Estate - Euro Core Feeder Fund (CHF)	138492
Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l.	138523	V.M.C. SA	138502
		Waldofin S.A., SPF	138494

iDevlop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 117.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérante

Référence de publication: 2013141043/12.

(130172343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Blue Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.601.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Blue Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 14 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 708 of 25 April 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.601 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 30 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2305 of 20 September 2008.

The meeting was declared open at 9.50 a.m. by Me Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Fabien Morelli, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To acknowledge the fulfilment of the conditions precedent (the "Conditions Precedent") to the Division (as defined below) as described in the division proposal (the "Division Proposal"), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1930 of 9 August 2013 in conformity with article 290 of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Law") and the submission of evidence thereof to the notary.

2 To approve and implement the Division Proposal.

3 To approve the written report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 293 of the Law (the "Management Report") as made available to the shareholders at least one (1) month before the date hereof in accordance with article 295 of the Law.

4 To approve the written report drawn up by Ernst & Young S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 47771 ("Ernst & Young") appointed as an independent expert by the judge presiding the chamber of the Tribunal d'arrondissement of Luxembourg dealing with commercial matters sitting in urgency pursuant to an order dated 26 August 2013 (the "Order") in accordance with article 294 of the Law (the "Independent Expert Report").

5 To waive the time limit prescribed by article 295 of the Law whereby the Independent Expert Report must be made available to the shareholders one (1) month before the date of the general meeting of shareholders called to decide on the Division Proposal (the "Time Limit").

6 To approve and proceed to the division (the "Division"), with dissolution but without liquidation, of the Company by transfer of all the assets and liabilities of the Company to Cervinia Europe, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178520 and having a share capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000) ("Cervinia Europe") and to Blue Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce

and Companies under number B 125438 and having a share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) ("Blue Partners"), in conformity with article 287 and articles 289 and following of the Law.

7 To approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company in accordance with the Division Proposal.

8 To approve the allotment by Blue Partners and Cervinia Europe, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Company, (i) of ninety nine thousand nine hundred ninety two (99,992) shares of Blue Partners and one (1) share of Cervinia Europe to the current holder of class A shares of the Company and (ii) of one (1) share of Cervinia Europe to the current holder of class B shares of the Company.

9 To approve the absence of allocation of any of its own shares to Blue Partners as a result of the transfer of assets and liabilities corresponding to its entitlement in the Company.

10 To approve the terms of cancellation of the Company's shares and the terms of delivery of the new shares issued by Blue Partners and Cervinia Europe in accordance with the Division Proposal.

11 To approve the date from which the shares in Blue Partners and Cervinia Europe carry the right to participate in the profits and any special conditions relating to that right in accordance with the Division Proposal.

12 To acknowledge the perfection of the Division in conformity with article 301 of the Law, without prejudice to the provisions of article 302 of the Law in relation to the effects of the Division vis-à-vis third parties, and the consequent dissolution without liquidation of the Company.

13 To approve the date from which the operations of the Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of Blue Partners and Cervinia Europe.

14 To acknowledge the authority granted to the managers of Blue Partners and Cervinia Europe to perform all acts and formalities in view of the execution of the Division and to proceed with the registration of the exchange of shares in the share register of Blue Partners and Cervinia Europe.

15 To grant discharge to the co-managers of the Company.

16 To acknowledge that the decisions to be taken pursuant to the foregoing items of the agenda are subject to the condition precedent of consistent decisions to be taken within Blue Partners and Cervinia Europe.

17 To grant powers to take all actions and do such things that are necessary or desirable in relation with the foregoing items of the agenda.

18 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the fulfilment of the Conditions Precedent and the submission of evidence thereof to the notary.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve and implement the Division Proposal.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the Management Report, as made available to the shareholders at least one (1) month before the date hereof in accordance with article 295 of the Law.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the Independent Expert Report.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to waive the Time Limit.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve and proceed to the Division, with dissolution but without liquidation, of the Company by transfer of all the assets and liabilities of the Company to Cervinia Europe and to Blue Partners, in conformity with article 287 and articles 289 and following of the Law.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company in accordance with the Division Proposal.

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the allotment by Blue Partners and Cervinia Europe, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Company, (i) of ninety nine thousand nine hundred ninety two (99,992) shares of Blue Partners and one (1) share of Cervinia Europe to the current holder of class A shares of the Company and (ii) of one (1) share of Cervinia Europe to the current holder of class B shares of the Company.

Ninth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the absence of allocation of any of its own shares to Blue Partners as a result of the transfer of assets and liabilities corresponding to its entitlement in the Company.

Tenth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the terms of cancellation of the Company's shares and the terms of delivery of the new shares issued by Blue Partners and Cervinia Europe in accordance with the Division Proposal.

Eleventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve that the shares in Blue Partners and Cervinia Europe carry the right to participate in the profits on the date hereof in accordance with the Division Proposal.

Twelfth resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the perfection of the Division in conformity with article 301 of the Law, without prejudice to the provisions of article 302 of the Law in relation to the effects of the Division vis-à-vis third parties, and the consequent dissolution without liquidation of the Company.

Thirteenth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve that, for accounting purposes, the operations of the Company shall be treated as being carried out on behalf of Blue Partners and Cervinia Europe respectively, as from 5 July 2013 in accordance with the rules and principles set out in the Division Proposal.

Fourteenth resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the authority granted to the managers of Blue Partners and Cervinia Europe to perform all acts and formalities in view of the execution of the Division and to proceed with the registration of the exchange of shares in the share register of Blue Partners and Cervinia Europe.

Fifteenth resolution

The general meeting of shareholders resolved to grant discharge to the co-managers of the Company.

Sixteenth resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge that the decisions taken pursuant to the foregoing resolutions are subject to the condition precedent of consistent decisions to be taken within Blue Partners and Cervinia Europe.

Seventeenth resolution

The general meeting of shareholders resolved to grant powers to Philippe Lenglet, Luciano Dal Zotto, Claude Baer and Patrice Pfistner to, each of them acting individually, with power of substitution, on behalf and in the name of the shareholders of the Company, take all actions and do such things that are necessary or desirable to take or to do in order for the above resolutions to be implemented, to agree or amend the form, terms and conditions of, to certify any and all documents as certified true copies and to make, sign, execute and do, all such deeds, instruments, agreements, applications, forms, declarations, confirmations, notices, acknowledgements, letters, certificates, powers-of-attorney, general assignments, and any other documents (including any notarial deeds) relating to and required or desirable under the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 10.00 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de septembre,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Blue Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 708 du 25 avril 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.601 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2305, en date du 20 septembre 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.50 heures sous la présidence de Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Constatation de la réalisation des conditions suspensives (les «Conditions Suspensives») à la Scission (telle que définie ci-dessous) telles que décrites dans le projet de scission (le «Projet de Scission»), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1930 du 9 août 2013 conformément à l'article 290 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et la présentation au notaire de preuves à cet effet.

2 Approbation et mise en oeuvre du Projet de Scission.

3 Approbation du rapport écrit établi par le conseil de gérance de la Société, conformément à l'article 293 de la Loi (le «Rapport du Conseil de la Cogérance»), tel que mis à disposition aux associés au moins un (1) mois avant la date de la présente, conformément à l'article 295 de la Loi.

4 Approbation du rapport écrit établi par Ernst & Young S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771 ("Ernst & Young") nommée comme expert indépendant par le magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale comme en matière de référé par une ordonnance en date du 26 août 2013 (l'«Ordonnance»), conformément à l'article 294 de la Loi (le «Rapport de l'Expert Indépendant»).

5 Renonciation au délai prescrit par l'article 295 de la Loi prévoyant la mise à disposition aux associés du Rapport de l'Expert Indépendant un (1) mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale des associés appelée à se prononcer sur le projet de scission (le «Délai»).

6 Approbation et réalisation de la scission (la «Scission»), avec dissolution mais sans liquidation, de la Société par transfert de tous les actifs et passifs de la Société à Cervinia Europe, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178520 et ayant un capital social de cent mille euros (EUR 100.000) ("Cervinia Europe") et à Blue Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125438 et ayant un capital social de douze mille six cent euros (EUR 12,600) ("Blue Partners").

7 Approbation du transfert de l'ensemble des éléments du patrimoine actif et passif de la Société conformément au Projet de Scission.

8 Approbation de l'attribution par Blue Partners et Cervinia Europe, en échange de la contribution de l'ensemble des éléments du patrimoine actif et passif de la Société, (i) de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents quatre-vingt-douze

(99.992) parts sociales de Blue Partners et d'une (1) part sociale de Cervinia Europe au détenteur actuel de parts sociales de catégorie A de la Société et (ii) d'une (1) part sociale de Cervinia Europe au détenteur actuel de parts sociales de catégorie B de la Société.

9 Approbation de l'absence d'attribution de parts sociales de Blue Partners à Blue Partners à la suite du transfert des actifs et passifs correspondant à ses droits dans la Société.

10 Approbation des modalités d'annulation des parts sociales de la Société et des modalités de remise des actions des parts sociales de Blue Partners et de Cervinia Europe telles que prévues par le Projet de Scission.

11 Approbation de la date à laquelle les parts sociales de Blue Partners et de Cervinia Europe donnent le droit de participer aux bénéfices de Blue Partners et de Cervinia Europe ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit tel que prévu par le Projet de Scission.

12 Constatation de la réalisation de la Scission au sens de l'article 301 de la Loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la Loi sur l'effet de la Scission vis-à-vis des tiers, et la dissolution, sans liquidation, subséquente de la Société.

13 Approbation de la date à partir de laquelle les opérations de la Société sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de Blue Partners et de Cervinia Europe.

14 Constatation des autorisations données aux gérants de Blue Partners et de Cervinia Europe pour poser les actes et formalités requises pour l'exécution de la Scission réalisée et pour procéder aux inscriptions afférentes à l'échange des actions dans le registre des actions nominatives de Blue Partners et de Cervinia Europe.

15 Décharge aux co-gérants de la Société.

16 Constatation de la soumission des décisions à prendre conformément aux points précédents de l'ordre du jour à la condition suspensive de la prise des décisions concordantes au sein de Blue Partners et de Cervinia Europe.

17 Donner pouvoir pour prendre toutes les mesures et faire tout ce qui est nécessaire ou souhaitable en relation avec les points précédents de l'ordre du jour.

18 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de constater la réalisation des Conditions Suspensives et la présentation au notaire de preuves à cet effet.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver et de mettre en oeuvre le Projet de Scission.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver le Rapport du Conseil de la Cogérance, tel que mis à disposition aux associés au moins un (1) mois avant la date de la présente, conformément à l'article 295 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver le Rapport de l'Expert Indépendant.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de renoncer au Délai.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver et de réaliser la Scission, avec dissolution mais sans liquidation, de la Société par transfert de tous les actifs et passifs de la Société à Cervinia Europe et à Blue Partners.

Septième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver le transfert de l'ensemble des éléments du patrimoine actif et passif de la Société conformément au Projet de Scission.

Huitième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver l'attribution par Blue Partners et Cervinia Europe, en échange de la contribution de l'ensemble des éléments du patrimoine actif et passif de la Société, (i) de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents quatre-vingt-douze (99.992) parts sociales de Blue Partners et d'une (1) part sociale de Cervinia Europe au détenteur actuel de parts sociales de catégorie A de la Société et (ii) d'une (1) part sociale de Cervinia Europe aux détenteurs actuels de parts sociales de catégorie B de la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver l'absence d'attribution de parts sociales de Blue Partners à Blue Partners à la suite du transfert des actifs et passifs correspondant à ses droits dans la Société.

Dixième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver les modalités d'annulation des parts sociales de la Société et les modalités de remise des actions des parts sociales de Blue Partners et Cervinia Europe telles que prévues par le Projet de Scission.

Onzième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver la participation des parts sociales de Blue Partners et de Cervinia Europe aux bénéficiaires de Blue Partners et de Cervinia Europe à partir de la date de la présente.

Douzième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de constater la réalisation de la Scission au sens de l'article 301 de la Loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la Loi sur l'effet de la Scission vis-à-vis des tiers, et la dissolution, sans liquidation, subséquente de la Société.

Treizième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver que les opérations de la Société soient considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de Blue Partners et de Cervinia Europe respectivement, à partir du 5 juillet 2013 conformément au Projet de Scission.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de constater les autorisations données aux gérants de Blue Partners et de Cervinia Europe pour poser les actes et formalités requises pour l'exécution de la Scission réalisée et pour procéder aux inscriptions afférentes à l'échange des actions dans le registre des actions nominatives de Blue Partners et de Cervinia Europe.

Quinzième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de donner décharge aux co-gérants de la Société.

Seizième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de constater que les décisions prises conformément aux résolutions précédentes sont soumises à la condition suspensive de la prise des décisions concordantes au sein de Blue Partners et de Cervinia Europe.

Dix-septième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de donner pouvoir à Philippe Lenglet, Luciano Dal Zotto, Claude Baer et Patrice Pfistner, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour le compte et au nom des associés de la Société, de prendre toutes mesures et faire toute chose nécessaire ou souhaitable pour la mise en oeuvre des résolutions précédentes, d'accepter ou de modifier la forme, les modalités et conditions, de certifier chaque et tout document comme copies certifiées conformes et à faire et signer tout acte, instrument, accord, formulaire, avis, certificat et toute déclaration, confirmation, lettre, procuration, affectations générale, et autres documents (y compris les actes notariés) relatifs et nécessaires ou souhaitables dans le cadre des résolutions précédentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, F. Morelli, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 20 septembre 2013. REM/2013/1657. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140362/312.

(130171835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

A.N.S. Auto New Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 3, Moettelsergaass.

R.C.S. Luxembourg B 53.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.N.S. AUTO NEW SERVICE Sàrl
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013141047/11.

(130172769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

A.B.A.C. Interim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 24, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 159.436.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2013141046/12.

(130172237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.150.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of August.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Northland Resources S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151.150 (the "Company"), pursuant to resolutions of the board of directors of the Company dated 28 August 2013.

An excerpt of the minutes of said resolutions, initialled ne varietur by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

1) The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 August 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Pursuant to article 5.1 of the updated articles of association of the Company as of 30 August 2013, the Company's subscribed share capital is set at fifty-one thousand four hundred and thirteen Canadian Dollars seventy-six cents (CAD 51,413.76) represented by five million one hundred and forty-one thousand three hundred and seventy-six (5,141,376) shares, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

3) Pursuant to article 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company as of 30 August 2013, the authorised capital is set at five million nine hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-four Canadian Dollars and sixty-four cents (CAD 5,939,684.64) and the board of directors of the Company is authorized to act as follows:

" 5.3. the Board is authorized, for a period of five (5) years from 31 July, 2013, to:

(i) increase the current issued share capital of the Company in one or several times up to the amount of the current authorized share capital of the Company solely on the terms as set forth in article 5.1 hereof, through the issuance of new shares having the same rights as the existing shares;

(ii) to issue in one or more issuances within the authorized share capital:

(a) warrants (being warrants issued to the original holders thereof in their capacity as holders of first lien bonds issued by Northland Resources AB (publ.)) which entitle their holder to subscribe for new shares having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of nine hundred sixty thousand six hundred eighty-seven Canadian Dollars sixty-three cents (CAD 960,687.63);

(b) convertible bonds which entitle their holder to subscribe for new shares having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of seven hundred eighty-four thousand five hundred and five Canadian Dollars eleven cents (CAD 784,505.11);

(c) new shares (or warrants giving the right to subscribe new shares and new shares arising on exercise of such warrants) (being shares and/or warrants to be issued only to (or at the discretion of) the holders from time to time of warrants referred to under article 5.3(ii)(a) above or to (or at the direction of) the holders from time to time of convertible bonds referred to under article 5.3(ii)(b) above, upon the occurrence of an adjustment event (or analogous matter) applicable to such instruments under their terms), such new shares having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of four million Canadian Dollars (CAD 4,000,000);

(d) new shares (warrants or stock options which entitle their holder to subscribe for new shares and new shares arising on exercise of such subscription rights) having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of eighty-seven thousand nine hundred ninety-one Canadian Dollars ninety cents (CAD 87,991.90); and

(e) new shares to be offered to the shareholders (and their transferees and successors in title) who were shareholders at the extraordinary general meeting of the Company which resolved upon the adoption of this article 5.3 in its current form, having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of one hundred and six thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 106,500), provided however that the subscription price per share of such new shares may not be lesser than the conversion price per share to be paid by the holders of all second lien bonds issued by the Company (if any) at the relevant time in accordance with the terms of such bonds.

(iii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of any new shares, warrants, convertible bonds or stock options issued pursuant to this article 5.3 and determine the persons authorized to subscribe to the new shares, warrants, convertible bonds or stock options subject to the terms of any agreement or terms sheet (if any) made between the Company, Northland Resources AB (publ.), the holders of first lien bonds issued by Northland Resources AB (publ.) and / or the holders of second lien bonds issued by Northland Resources AB (publ.) or the Company (and for the avoidance of doubt the only persons whom the Board may authorise to subscribe new shares arising on exercise of conversion or subscription rights arising in respect of warrants, convertible bonds or stock options issued pursuant to articles 5.3(ii)(a), (b), (c) or (d) are the holders at that time (or as directed by them) of the relevant warrants, convertible bonds and/or stock options); and

(iv) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly."

4) In accordance with article 5.3 of the articles of association of the Company, during a period ending five (5) years from 31 July 2013, the board of director is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the board of directors is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

5) By resolutions adopted on 28 August 2013, the board of directors of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and forty-five thousand two hundred and eighty-four Canadian

Dollars thirty-six cents (CAD 245,284.36) from its current amount of fifty-one thousand four hundred and thirteen Canadian Dollars seventy-six cents (CAD 51,413.76) up to a total amount of two hundred and ninety-six thousand six hundred and ninety-eight Canadian Dollars twelve cents (CAD 296,698.12) through the issuance of twenty-four million five hundred and twenty-eight thousand four hundred and thirty-six (24,528,436) shares, without nominal value (the "New Shares") and resolved to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issue of such New Shares.

6) All the New Shares have been fully paid up in cash by the subscribers prenamed, so that the total amount of two hundred and forty-five thousand two hundred and eighty-four Canadian Dollars thirty-six cents (CAD 245,284.36) is at the disposal of the Company.

7) As a consequence of the aforementioned increase of share capital through the issuance of New Shares, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and now read as follows:

" 5.1. The share capital is set at two hundred and ninety-six thousand six hundred and ninety-eight Canadian Dollars twelve cents (CAD 296,698.12) represented by twenty-nine million six hundred and sixty-nine thousand eight hundred and twelve (29.669.812) shares, without nominal value, all subscribed and fully paid-up".

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Northland Resources S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.150 (la «Société») conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 28 août 2013.

Un extrait du procès-verbal des dites résolutions, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 août 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 30 août 2013, le capital social souscrit de la Société est actuellement de cinquante et un mille quatre cent treize dollars canadiens soixante-seize (CAD 51.413,76) représenté par cinq millions cent quarante et un mille trois cent soixante-seize (5.141.376) actions actions, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

3) Conformément à l'article 5.1 et 5.3 des statuts coordonnés de la Société en date du 30 août 2013, le capital social autorisé de la Société est actuellement fixé à cinq millions neuf cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-quatre dollars canadiens et soixante-quatre cents (CAD 5.939.684,64) et le conseil d'administration de la Société est autorisé à agir tel que suit:

« 5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter du 31 juillet 2013, à:

(i) augmenter le capital social émis existant en une ou plusieurs fois, à hauteur du montant du capital social autorisé de la Société uniquement sur base des termes prévus par l'article 5.1, par l'émission de nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) émettre en une ou plusieurs fois dans la limite du capital social autorisé:

a. des warrants (étant des warrants émis aux porteurs originels en leur capacité de porteurs d'obligations de premier rang émises par Northland Resources AB (publ.) qui donnent droit à leurs porteurs de souscrire à de nouvelles actions et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de neuf cent soixante mille six cent quatre-vingt-sept dollars canadiens et soixante-trois cents (960.687,63);

b. des obligations convertibles qui donnent droit à leurs porteurs de souscrire à de nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinq dollars canadiens et onze cents (CAD 784.505,11);

c. de nouvelles actions (ou warrants donnant droit à souscrire de nouvelles actions et de nouvelles actions résultant de l'exercice de tel warrants) (étant des actions et/ou des warrants devant être émis seulement aux (ou à la discrétion de) détenteurs de warrants tels que prévus à l'article 5.3(ii)(a) ci-dessus ou aux (ou sur instruction de) détenteurs d'obligations convertibles tels que prévus à l'article 5.3(ii)(b) ci-dessus, lors de la réalisation d'un événement d'ajustement (ou tout autre événement analogue) applicable à de tels instruments conformément à leurs termes), de telles nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de quatre millions de dollars canadiens (CAD 4.000.000);

d. de nouvelles actions (warrants ou stock options qui donnent droit à leurs porteurs de souscrire à de nouvelles actions et de nouvelles actions résultant de l'exercice de tels droits de souscription) ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 87.991,90); et

e. de nouvelles actions destinées à être offertes aux actionnaires (et leurs cessionnaires et successeurs en droit) qui étaient actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui décida de l'adoption de cet article 5.3 dans sa forme actuelle, ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de cent six mille cinq cent dollars canadiens (CAD 106.500), pourvu, cependant, que le prix de souscription par action pour de telles nouvelles actions ne soit pas inférieur au prix de conversion par action devant être payé par les porteurs de toutes les obligations de second rang émises par la Société (le cas échéant) au moment opportun conformément aux termes de telles obligations;

(iii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions, warrants, obligations convertibles ou stock-options émis en vertu de cet article 5.3, et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions, warrants, obligations convertibles ou stock-options sous réserve des modalités de tout accord ou terms sheet (le cas échéant) conclue entre la Société, Northland Resources AB (publ.), les porteurs d'obligations de premier rang émises par Northland Resources AB (publ.) et/ou les porteurs d'obligations de second rang émises par Northland Resources (publ.) ou la Société (et pour éviter toute ambiguïté, les seules personnes que le Conseil peut autoriser à souscrire de nouvelles actions provenant de l'exercice des droits de conversion ou de souscription des warrants, obligations convertibles ou stock-options émis en vertu des articles 5.3(ii)(a), (b), (c) ou (d) sont les porteurs à ce moment-là (ou comme instruit par eux) desdits warrants, obligations convertibles et/ou stock-options); et

(iv) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.»

4) Conformément à l'article 5.3 des statuts coordonnés de la Société, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir du 31 juillet 2013 décidant de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le conseil d'administration pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le conseil d'administration réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le conseil d'administration, le présent article sera modifié en conséquence.

5) Conformément aux résolutions en date du 28 août 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars canadiens trente-six cents (CAD 245.284,36) afin de le porter de son montant actuel de cinquante et un mille quatre cent treize dollars canadiens soixante-seize cents (CAD 51.413,76) à deux cents quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens douze cents (CAD 296.698,12) par l'émission de vingt-quatre millions cinq cent vingt-huit mille quatre cent trente-six (24.528.436) actions, sans valeur nominale (les "Nouvelles Actions") et a décidé de supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants sous réserve de l'émission des Nouvelles Actions.

6) Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par les souscripteurs susmentionnés, soit un montant total de deux cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars canadiens trente-six cents (CAD 245.284,36) est à la disposition de la Société.

7) A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, l'article 5.1 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à deux cents quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens douze cents (CAD 296.698,12) représenté par vingt-neuf millions six cent soixante-neuf mille huit cent douze (29.669.812) actions, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire instrumentais par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11570. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139979/222.

(130170147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

UBS (Lux) Real Estate - Euro Core Feeder Fund (CHF), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.181.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 16 septembre 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Sarah Camilleri, avec adresse professionnelle au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 23 may 2013.

2. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Aloyse Hemmen, avec adresse professionnelle au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Mark Gifford, avec adresse au 21, Lombard Street, EC3V 9AH London, Royaume-Uni
- Gabriele Merz, avec adresse au 16, Theatinerstrasse, 80333 Munich, Allemagne
- Reto Ketterer, avec adresse au 42 D, Etzelstrasse, 8820 Wädenswil, Suisse
- André Spahni, avec adresse au 3-5, Gessnerallee 8098 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

3. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141623/25.

(130172188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 82.511.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2013

L'associé unique accepte la démission au 13 septembre 2013 de son mandat de gérant de Madame Sophie Kinnen.

L'associé unique accepte la nomination à la fonction de gérant au 13 septembre 2013 et pour une durée indéterminée de Monsieur Laurent Gabriel Levy (demeurant à F-75008 PARIS, 20 avenue de Wagram)

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013141599/12.

(130172225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Three Screen Media, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 179.236.

—

L'an deux mille treize.

Le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur Bojan KOTZMUTH, ingénieur, demeurant à HRV-10000 Zagreb (Croatie), Prevoj 64, agissant en sa qualité de seul actionnaire et administrateur unique de la société anonyme THREE SCREEN MEDIA, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 179.236 (NIN 2013 2214 736).

Lequel comparant est ici représenté par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2365 du 25 septembre 2013.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Lors de la constitution de la société le capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) a été divisé en trente-et-une mille (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (€ 1.-) chacune, libérées à raison de vingt-cinq pour cent (25%), représentant un montant total de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750.-).

La comparante, agissant comme dit ci-avant, constate que ces mêmes actions ont été libérées en numéraire par le même actionnaire à concurrence des soixante-quinze pour cent (75%) restants représentant un montant total de VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 23.250.-), de sorte que toutes les actions se trouvent actuellement libérées intégralement, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par les pièces justificatives afférentes, qui le constate expressément.

RECTIFICATIF

Le seul actionnaire, représenté comme dit ci-avant, prie le notaire instrumentant de redresser l'erreur matérielle contenue dans l'acte de constitution, reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juillet 2013, à savoir de modifier le nom du seul actionnaire et administrateur unique en Bojan KOTZMUTH au lieu de Bojan KOZMUTH.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1810. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141597/42.

(130171718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Waldofin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.972.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WALDOFIN S.A., SPF
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013141645/12.

(130171888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tamini Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 179.965.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of the month of October,
Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of shareholders of TAMINI HOLDINGS S.A., having its registered office at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 179.965 (NIN 2013 2217 255),

incorporated by deed of the undersigned notary on the 30th of August 201, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

having a corporate capital of thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-), represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred ten Euro (€ 310.-) each.

The meeting is presided by Mr. Nico HANSEN, private employee, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

who appoints as secretary Mrs, Sophie BATARDY, private employee, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

and the meeting elects as scrutineer Mr. Emmanuel KARP, lawyer, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda

Amendment of article 4 of the articles of incorporation to give it the following reading:

« **Art. 4. Corporate object.** The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures, as well as any other type of securities or instruments (the "Other Securities").

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

After deliberation, the following resolution was taken by unanimous vote.

Unique resolution

The meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 4. Corporate object.** The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures, as well as any other type of securities or instruments (the "Other Securities").

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize.

Le troisième jour du mois d'octobre

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TAMINI HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 179.965 (NIN 2013 2217 255),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 août 2013, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

ayant un capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico HANSEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour

Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, d'acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que de transférer par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, d'obligations convertibles et d'autres titres de quelque nature que ce soit, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiées, convertibles ou non, de titres obligataires, de bons de souscription, de certificats de créance, ainsi que de tout autre type de titres ou instruments (les «Autres Titres»).

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de titres ou autrement, y compris en amont ou latéralement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, d'acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que de transférer par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, d'obligations convertibles et d'autres titres de quelque nature que ce soit, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiées, convertibles ou non, de titres obligataires, de bons de souscription, de certificats de créance, ainsi que de tout autre type de titres ou instruments (les «Autres Titres»). Afin d'éviter tout doute, les Autres Titres n'incluront pas d'Actions de Commandité.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de titres ou autrement, y compris en amont ou latéralement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. HANSEN, S. BATARDYE. KARP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1829. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141588/150.

(130172660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Templary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 124.475.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141590/10.

(130172858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Truth 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 131.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141586/9.

(130172628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

FLE MCV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 755.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 173.176.

In the year two thousand and thirteen, the sixth day of the month of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

GHEM S.C.A. SICAV-FIS, a société en commandite par actions organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.700, duly represented by Ms. Claire Guilbert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given on 3 September 2013 (the "Sole Shareholder").

The proxy of the represented Sole Shareholder having been initiated ne varietur by the appearing person and by the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party holds the entire share capital of FLE MCV, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.176 (the "Company"), incorporated on 28 November 2012 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 January 2013 number 84.

The articles of association of the Company have not been amended since then.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred forty-three thousand euro (EUR 743,000) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500) up to an amount of seven hundred fifty-five thousand five hundred euro (EUR 755.500) by the issuance of fifty-nine thousand four hundred forty (59,440) shares with no nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve and accept the subscriptions and full payment in cash of the above share capital increase as follows:

(1) appeared GHEM S.C.A SICAV-FIS, prenamed, here represented as aforementioned,

declares to subscribe for thirty-five thousand five hundred sixty-five (35,565) shares with no nominal value and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to four hundred forty-four thousand five hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 444,562.50).

(2) appeared EPPManagement GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, incorporated and existing under the laws of Austria, having its registered office in Liechtensteinstraße 55/14, DG 1090 Vienna, registered with the Vienna Trade and Companies register under number 16778740,

duly represented by Ms. Claire Guilbert, lawyer, by virtue of a proxy given on 4 September 2013, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declares to subscribe for thirteen thousand two hundred ninety-seven (13,297) shares with no nominal value and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one hundred sixty-six thousand two hundred twelve euro and fifty cents (EUR 166,212.50).

(3) appeared Wide Angle Invest, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office in 23, rue Franklin, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, France, registered with the Versailles Trade and Companies register under number 788 981 629,

duly represented by Ms. Claire Guilbert, lawyer, by virtue of a proxy given on 5 September 2013, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declares to subscribe for six thousand forty-four (6,044) shares with no nominal value and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to seventy-five thousand five hundred fifty euro (EUR 75,550).

(4) appeared Alexander Klafsky, born on 14 March 1971 in St. Johann/Tirol, Austria, residing in Höfergasse 7A/20, Vienna (1090), Austria,

duly represented by Ms. Claire Guilbert, lawyer, by virtue of a proxy given on 5 September 2013, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declares to subscribe for two thousand four hundred eighteen (2,418) shares with no nominal value and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to thirty thousand two hundred twenty-five euro (EUR 30,225).

(5) appeared Pyrénées Partners, a société civile incorporated and existing under the laws of France, having its registered office in 119, rue des Pyrénées, F-75020 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies register under number 793 322 082,

duly represented by Ms. Claire Guilbert, lawyer, by virtue of a proxy given on 4 September 2013, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declares to subscribe for one thousand five hundred eleven (1,511) shares with no nominal value and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to eighteen thousand eight hundred eighty-seven euro and fifty cents (EUR 18,887.50).

(6) appeared ALFABEL, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office in 141, rue de Longchamp, F-75116 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies register under number 490 584 118,

duly represented by Ms. Claire Guilbert, lawyer, by virtue of a proxy given on 4 September 2013, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declares to subscribe for six hundred five (605) shares with no nominal value and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to seven thousand five hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 7,562.50).

As a consequence of the above, the amount of seven hundred forty-three thousand euro (EUR 743,000) is now at the full disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly recognizes it.

Following the above resolutions, the appearing parties GHEM S.C.A. SICAV-FIS, EPPManagement GmbH, Wide Angle Invest, Alexander Klafsky, Pyrénées Partners and ALFABEL, above-mentioned, (collectively referred to as the "Shareholders"), representing the whole corporate capital of the Company, require the undersigned notary to enact the following resolutions:

Third resolution

The Shareholders resolve to:

- create two classes of managers with different characteristics within the board of managers of the Company, namely class A and class B;
- designate Gilles Etrillard, born on 2 September 1957 in Talence (33400), residing professionally at 24-26, rue Ballu, F-75009 Paris, France, currently manager of the Company, as class A manager and chairman of the board of managers of the Company for an unlimited period and with immediate effect; and
- appoint Claude Crauser, born on 22 April 1981 in Luxembourg, residing professionally at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg as class B manager of the Company for an unlimited period and with immediate effect.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1, 14.1, 16.2, 16.3, 16.4, 18.2, 18.3, 19.3 and 20 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at seven hundred fifty-five thousand five hundred euro (EUR 755.500), consisting of sixty thousand four hundred forty (60,440) shares with no nominal value."

" **14.1.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers. The board of managers shall be composed of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The board of managers operates as a collective body in charge of the Company's management. It exercises all representation."

" **16.2.** The class A managers may be removed for legitimate reasons only prior to the term of their office by the general meeting of shareholders. A class A manager, who is also a shareholder in the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation."

16.3. For the purpose of this article, only repeated acts of gross negligence, fraud or wilful misconduct having caused a prejudice to the Company or its shareholders and recognised as such by a Luxembourg court shall constitute a legitimate reason for the removal of a class A manager.

16.4. The class B managers may be dismissed freely at any time by the general meeting of the shareholders, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

16.5. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms."

" **18.2. Quorum.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, at a meeting of the board of managers."

18.3. Vote. Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the managers present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote."

" **19.3.** Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any one (1) class A manager, any two (2) managers or by the sole manager, as the case may be."

Art. 20. Dealings with third parties. The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any one (1) class A manager, by the joint signatures of any one (1) class B manager together with any one (1) class A manager or by the sole signature of any person to whom such signatory authority shall be delegated by the board of managers. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed in the name of the Company with the registration of such changes in the books and registers of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company are estimated EUR 3,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GHEM S.C.A. SICAV-FIS, une société en commandite par actions constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B179.700, dûment représentée par Mademoiselle Claire Guilbert, avocate,

demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 3 septembre 2013 (l'«Associé Unique»).

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de FLE MCV, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.176 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 28 novembre 2013, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 14 janvier 2013 numéro 84.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent quarante-trois mille euros (EUR 743.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept cent cinquante-cinq mille cinq cents euros (EUR 755.500,-) par l'émission de cinquante-neuf mille quatre cent quarante (59.440) parts sociales sans mention de valeur.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver et d'accepter les souscriptions et le plein paiement en numéraire de l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

(1) a comparu GHEM S.C.A. SICAV-FIS, susmentionnée, ici représentée comme il est dit,

déclare souscrire à trente-cinq mille cinq cent soixante-cinq (35.565) parts sociales sans mention de valeur et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante centimes (EUR 444.562,50).

(2) a comparu EPPManagement GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung constituée et organisée selon les lois d'Autriche, ayant son siège social au Liechtensteinstraße 55/14, DG 1090 Vienne, Autriche, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 16778740,

dûment représentée par Claire Guilbert, avocate, en vertu d'une procuration signée le 4 septembre 2013, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

déclare souscrire à treize mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (13.297) parts sociales sans mention de valeur et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de cent soixante-six mille deux cent douze euros et cinquante centimes (EUR 166.212,50).

(3) a comparu Wide Angle Invest, une société par actions simplifiée, constituée et existante sous les lois de France, ayant son siège social au 23, rue Franklin, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 788 981 629,

dûment représentée par Claire Guilbert, avocate, en vertu d'une procuration signée le 5 septembre 2013, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

déclare souscrire à six mille quarante-quatre (6.044) parts sociales sans mention de valeur et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de soixante-quinze mille cinq cent-cinquante euros (EUR 75.550).

(4) a comparu Alexander Klafsky, né le 14 mars 1971 à St. Johann/Tirol, Autriche, résidant Hôfergasse 7A/20, Vienne (1090), Autriche,

dûment représenté par Claire Guilbert, avocate, en vertu d'une procuration signée le 5 septembre 2013, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

déclare souscrire à deux mille quatre cent dix-huit (2.418) parts sociales sans mention de valeur et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 30.225).

(5) a comparu Pyrénées Partners, une société civile constituée et existante selon les lois de France, ayant son siège social au 119, rue des Pyrénées, F-75020 Paris, France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 793 322 082,

dûment représentée par Claire Guilbert, avocate, en vertu d'une procuration signée le 4 septembre 2013, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

déclare souscrire à mille cinq cent onze (1.511) parts sociales sans mention de valeur et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de dix-huit mille huit cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 18.887,50).

(6) a comparu ALFABEL, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de France, ayant son siège social au 141, rue de Longchamp, F-75116 Paris, France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 490 584 118,

dûment représentée par Claire Guilbert, avocate, en vertu d'une procuration signée le 4 septembre 2013, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

déclare souscrire à six cent-cinq (605) parts sociales sans mention de valeur et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante centimes (EUR 7.562,50).

Par conséquent, la somme de sept cent quarante-trois mille euros (EUR 743.000) est à la libre disposition de la Société, comme il l'a été démontré au notaire qui le reconnaît expressément.

Suite aux résolutions qui précèdent, les comparants GHEM S.C.A. SICAV-FIS, EPPManagement GmbH, Wide Angle Invest, Alexander Klafsky,

Pyrénées Partners et ALFABEL, susmentionnés (dénommés conjointement, les «Associés»), représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Troisième résolution

Les Associés décident de:

- créer deux catégories de gérant(s) ayant des caractéristiques différentes au sein de la Société, à savoir une catégorie A et une catégorie B;

- désigner Gilles Etrillard, né le 2 Septembre 1957 à Talence (33400), ayant son adresse professionnelle au 24-26, rue Ballu, F-75009 Paris, France, actuellement gérant de la Société, comme gérant de catégorie A et président du conseil de gérance de la Société; et

- nommer Claude Crauser, né le 22 avril 1981 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée illimitée et avec effet immédiat.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier les articles 5.1, 14.1, 16.2, 16.3, 16.4, 18.2, 18.3, 19.3 et 20 des statuts de la Société, qui devront désormais être lus de la façon suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social de sept cent cinquante-cinq mille cinq cents euros (EUR 755.500) représenté par soixante mille quatre cent quarante (60.440) parts sociales sans mention de valeur.»

« **14.1.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés de la Société. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Le conseil de gérance est composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A et d'au moins un (1) gérant de catégorie B. Le conseil de gérance fonctionne comme un organe collectif en charge de la gérance de la Société. Il représente et engage la Société.»

« **16.2.** Les gérants de catégorie A sont révocables avant la fin de leurs mandats uniquement pour motifs légitimes par l'assemblée générale des associés. Un gérant de catégorie A étant également associé, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Aux fins du présent article, seulement des actes répétés, des fautes lourdes, des fraudes ou des fautes intentionnelles ayant causé un préjudice à la Société ou à ses associés et reconnus en tant que tels par un tribunal luxembourgeois, constitueront une raison légitime pour la révocation d'un gérant de catégorie A.

16.4. Les gérants de catégorie B sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

16.5. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.»

« **18.2. Quorum.** Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée, y compris au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, à une réunion du conseil de gérance.

18.3. Vote. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.»

« **19.3.** Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par un (1) gérant de catégorie A, par deux (2) gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.»

« **Art. 20. Rapports avec les tiers.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un (1) gérant de catégorie A, par la signature conjointe d'un (1) gérants de catégorie B avec un (1) gérant de catégorie A ou par la signature d'une seule personne au profit de qui une délégation de signature serait accordée par le conseil de

gérance. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus donnant pouvoir et autorité à chaque administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de ces changements dans les livres et registres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge s'élève à environ EUR 3.500,-.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GUILBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41956.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139715/279.

(130170952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

V.M.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9419 Vianden, 34, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 98.203.

Im Jahre zweitausend dreizehn, den siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft V.M.C. S.A., mit Sitz zu L-9227 DIEKIRCH, 52 Esplanade, R.C. Nummer B 98.203 (matr. 1999 2222 533), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch den Notar Fernand UNSEN, mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch, am 27. August 1999, veröffentlicht im Memorial C n°870 vom 19. November 1999.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu Siebenaler.

Die Versammlung verzichtet auf die Ernennung eines Sekretärs und eines Stimmenprüfers

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1. Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Aus der Präsenzliste geht hervor, dass die TAUSEND (1000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung umfasst den nachfolgende Punkte:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9419 Vianden, 34, rue du Vieux Marche und somit Abänderung des Artikel 2 Absatz 1 der Statuten.

- Änderung des Gesellschaftszweckes und somit Änderung des Artikels 4 der Statuten

- Abberufung der aktuellen Verwaltungsratsmitglieder und Ernennung der neuen Verwaltungsratsmitglieder sowie eines delegierten Verwaltungsrates;

- Abberufung des aktuellen Kommissars und Ernennung eines neuen Kommissars

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheißen wurde, wurden nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9419 Vianden, 34, rue du Vieux Marche und somit Abänderung des Artikel 2 Absatz 1 der Statuten welcher folgenden Wortlaut erhält:

Art. 2. (Absatz 1). Der Gesellschaftssitz befindet sich in Vianden.

Zweiter Beschluss:

Die Versammlung beschließt die Änderung des Gesellschaftszweckes und somit Änderung des Artikels 4 der Statuten welcher folgenden Wortlaut erhält:

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf, die Verwaltung und Nutzung von eigenem Immobilienbesitz im Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland. Die Gesellschaft hat ebenfalls als Gegenstand alle Tätigkeiten, welche direkt oder indirekt und in irgendeiner Form mit der Beteiligung und der Verwaltung dieser Beteiligungen an anderen in- und ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst einstimmig alle aktuellen Verwalter und delegierten Verwalter der Gesellschaft hiermit mit sofortiger Wirkung mit Entlastung ihrer Tätigkeiten abuberufen und folgende Personen auf sechs Jahre von heute an zu ernennen:

- Herr Vesa KOUSA, Rentner, geboren am 24.11.1955 in Helsinki Finnland, wohnhaft in ES-36680 Tenerife /Playa de San Juan, 63, Calle Marejadilla;
- Herrn Paul Müller, Privatbeamter, geboren am 3.11.1956 in St.Vith, Belgien, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, maison 14.
- Dame Solia Jeanette VARJONEN, Angestellte, geboren am 20.3.1950 in Turku, Finnland, wohnhaft in ES-36680 Tenerife /Playa de San Juan, 63, Calle Marejadilla, welche gemäss einstimmigem Beschluss des Verwaltungsrates auch für dieselbe Dauer als delegierter Verwalter ernannt wird.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst einstimmig den aktuellen Kommissar der Gesellschaft hiermit mit sofortiger Wirkung mit Entlastung seiner Tätigkeiten abuberufen und folgende Person auf sechs Jahre von heute an als Kommissar zu ernennen:

- die anonyme Gesellschaft luxemburgischen Rechts PM CONSULTING S.A., mit Sitz in maison 14, L-9840 Siebenaler (RSCL: B 177.961)

Da die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

Erklärung der Unterzeichner

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert)

Kosten und Gebühren:

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf neunhundert Euro.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Paul MÜLLER, Vesa KOUSA, Solia VARJONEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} octobre 2013. Relation: DIE/2013/11965. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 8. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013140969/80.

(130171487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Ad Valem Technologies International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 173.781.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 8 octobre 2013

Nomination de Monsieur Laurent MAURIN, né le 19 novembre 1968 à Suresnes (France) et demeurant au 9, rue Carnot à 93310 Le Pré St Gervais (France), au poste d'Administrateur de catégorie B de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2019. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, à savoir un de catégorie A et un de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AD VALEM TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013141050/17.

(130172721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.628.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of September;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Highbridge Principal Strategies - Specialty Loan Institutional Fund III, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the registrar of companies of Cayman Islands, under number 68903, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104, represented by its sole general partner Highbridge GP Ltd,

here represented by Me Catherine VOLODINE, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which the appearing party wishes to incorporate with the following articles of association:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the "Board"). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of one manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if half of its members are present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager shall be present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers ("Managers' Circular Resolutions") shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers. If the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a "General Meeting").

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing ("Written Shareholders' Resolutions").

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board.

The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered

letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number,

powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first (31) of December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand and five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been subscribed by Highbridge Principal Strategies - Specialty Loan Institutional Fund III, L.P., aforementioned, for the price of one euro (EUR 1).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an unlimited term:

- Ms. Faith ROSENFELD, director, born on 22 December 1951 in Massachusetts, U.S.A., with professional address at 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, U.S.A.;

- Mr. Marcus COLWELL, director, born on 23 May 1962 in Michigan, U.S.A., with professional address at 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, U.S.A.; and

- Mr. Emmanuel BRESSON, director, born on 22 January 1968 in Clermont-Ferrand, France, with professional address at Highbridge Principal Strategies (UK) LLP, 2nd floor, 25 St. James's Street, London, SW1A 1HA.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an unlimited term:

- Ms. Sophie SIMOENS, private employee, born on 15 February 1972 in Charleroi, Belgium, with professional address at 6H, Route de Treves, L-2633 Senningerberg;

- Mr. Martin Paul GALLIVER, private employee, born on 15 June 1980 in Monaco, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg; and

- Mr. Christiaan VAN ARKEL, private employee, born on 21 March 1973, in Bangkok, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de septembre.

Pardevant le soussigné notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Highbridge Principal Strategies - Specialty Loan Institutional Fund III, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistré auprès du registre des sociétés des Iles Cayman et enregistrée sous le numéro 68903, ayant son siège social dans les Iles Cayman au, c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, KY1-1104, représenté par son unique general partner Highbridge GP Ltd,

dûment représenté par Maître Catherine VOLODINE, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B soient présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-

verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des

résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.
2. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués lors du premier exercice social de la Société.

Souscription et Libération

Highbridge Principal Strategies - Specialty Loan Institutional Fund III, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société et la preuve de ce montant a été apportée au notaire instrumentant.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Faith ROSENFELD, directeur, née le 22 décembre 1951 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique;
 - Monsieur Marcus COLWELL, directeur, né le 23 mai 1962 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Monsieur Emmanuel BRESSON, directeur, né le 22 janvier 1968 à Clermont-Ferrand, France, avec adresse professionnelle au Highbridge Principal Strategies (UK) LLP, 2nd floor, 25 St. James's Street, London, SW1A.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Sophie SIMOENS, employée, née le 15 février 1972 à Charleroi, Belgique, avec adresse professionnelle au 6H, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;
- Monsieur Martin Paul GALLIVER, employé, né le 15 juin 1980 à s'Gravenhag, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg; et
- Monsieur Christiaan VAN ARKEL, employé, né le 21 mars 1973, à Bangkok, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. VOLODINE, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 octobre 2013. LAC/2013/44373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140595/523.

(130171761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Advent OT (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 164.594.

Il résulte d'une décision de la Société, que l'adresse du gérant de la Société; Madame Myriam DELTENRE est transféré du 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique Au 2-4, Rue Beck L-1222 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141052/11.

(130172156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Aeroplan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 134.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141053/10.

(130172281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Advantage Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 139.545.

La Société a été constituée suivant acte reçue par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr 1724 du 12 juillet 2008.

Les comptes au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Pour Advantage Financial S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2013141051/14.

(130172457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Delphina Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 139.340.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 9 octobre 2013, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1965 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide en date du 9 octobre 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013142741/19.

(130174565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Eragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.959.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013142754/12.

(130174250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Etablissement Guy SCHUH s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 22, Ellerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142755/10.

(130174619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Europa Finanzen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.154.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142756/10.

(130174434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Davidis Restaurants Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 162.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142737/10.

(130174613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Capssi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 138.899.

Par la présente, nous tenons à vous annoncer notre décision de démissionner de notre fonction de Commissaire au sein de votre société et ceci avec effet immédiat.

Strassen, le 10 octobre 2013.

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L.

Représentée par W. VAN CAUTER

Référence de publication: 2013142693/12.

(130173994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Coparrinal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.910.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2013

- La cooptation de M. Christian MOGNOL, Employé privé, né le 15 janvier 1962 à Esch sur Alzette (Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur et Président en remplacement de M. Carlo SCHLESSER Administrateur démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Fait à Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour COPARRINAL S.A.

Référence de publication: 2013142724/15.

(130174195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Cofre Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 158.930.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du gérant-associé commandite tenue en date du 23 septembre 2013

La nouvelle adresse de Monsieur Jacopo Rossi et de Novenergia III General Partner S.A. est à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Pour extrait sincère et conforme

CUSTOM S.A.

Référence de publication: 2013142721/13.

(130174564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

EuroZone Financing Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R.C.S. Luxembourg B 91.721.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 21 août 2013:

- *Conseil d'administration:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

- 1) Monsieur Mohamed Bucheeri, administrateur de sociétés, demeurant à Manama (Bahreïn), Villa 1, Gate 2415, Road 4571, Sanad 745, président du conseil d'administration,
- 2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à B- 6780 Messancy, 38 rue du Castel, administrateur,
- 3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant professionnellement à L- 2324 Luxembourg, 11, Avenue Jean-Pierre Pescatore, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

- *Commissaire:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu comme commissaire la société RSM Interfiduciaire, réviseurs d'entreprises, avec siège social à B- 1932 Zaventem, Lozenberg 22b3.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Pour EuroZone Financing Company S.A.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2013142761/26.

(130174113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Edam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.177.275,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 124.348.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 647

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Edam Holding S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013142748/14.

(130174503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Delling Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.990.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Delling Holding S.à r.l.
Nathalie Chevalier
Gérant B

Référence de publication: 2013142740/14.

(130174153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

De-Ar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 80.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142739/9.

(130174515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 153.461.

En date du 11 octobre 2013, Monsieur Max Bauer a démissionné de son mandat d'administrateur unique de la société. Monsieur Marc Wagner a quant à lui démissionné de son poste de directeur.

A cette même date Monsieur Georges Berna, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la foire a été nommé comme administrateur unique et Maître Pierre Berna, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire a été nommé comme commissaire en remplacement de la société MGI Fisogest SARL.

Tous les mandats prendront fin avec l'assemblée générale de 2018.

Le siège social de la société a été transféré à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Property SA

Référence de publication: 2013143736/17.

(130175412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Osmosis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.346.

Il résulte de contrats de cession de parts sociales signés en date du 9 octobre 2013 que:

- Monsieur Jean-Marc Debaty a cédé les 33 parts sociales qu'il détenait de la société Osmosis International S.à r.l. à Palesto Services Corp. avec siège à Plaza 2000, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, inscrite auprès du Registre public de Panama sous le numéro 707284;

- Monsieur Alexis Kamarowsky a cédé les 33 parts sociales qu'il détenait de la société Osmosis International S.à r.l. à Palesto Services Corp. avec siège à Plaza 2000, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, inscrite auprès du Registre public de Panama sous le numéro 707284;

- Luxembourg International Consulting S.A., avec siège au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, RCS Luxembourg B40312, a cédé les 34 parts sociales qu'il détenait de la société Osmosis International S.à r.l. à Palesto Services Corp. avec siège à Plaza 2000, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, inscrite auprès du Registre public de Panama sous le numéro 707284.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013143702/22.

(130175450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Orion Shipping SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143701/10.

(130175110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Oxymed, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 120.981.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013143703/10.

(130175218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Orascom TMT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 375.337.525,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.440.

L'adresse professionnelle de Mr. François Bourgon (Gérant B), 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg a été transférée avec effet immédiat à l'adresse 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143689/12.

(130175081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Olive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 82.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLIVE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013143696/11.

(130175416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 278.250,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143694/11.

(130175367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Ontec Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 125.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143698/10.

(130175321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 31.089,80.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143693/11.

(130174968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Odyssee Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 177.463.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013143687/11.

(130175100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Oxymed, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 120.981.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013143704/10.

(130175237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Orbis Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 8.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143700/10.

(130175566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Public Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 162.890.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143711/10.

(130174888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

OMWEST Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.756.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143697/9.

(130175473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Ontec Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 125.724.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 octobre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013143699/15.

(130175326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Oyat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 163.374.

Il est à noter que les deux gérants de la Société, Olivier Dorier et Stewart Kam-Cheong, ont démissionné de leurs mandats avec effet au 31 juillet 2013.

De plus et suite à des transferts de parts sociales avec effet au 31 juillet 2013, les 500 parts sociales de la Société (constituant 100% du capital social) détenues jusque là par Pearl Invest & Trade Limited sont détenues au 31 juillet 2013 comme suit

- 162 parts sociales (32,40%) par Jean-Christophe Tressel, né le 09/07/1960 à Toul (France) et avec adresse professionnelle au 15, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- 288 parts sociales (57,60%) par Samarcande Capital PTE Ltd, une société Singapourienne avec siège social au 80, Robinson Road # 02-00, 068898 Singapour.

- 50 parts sociales (10,00%) par Lauren Sàrl, une société française avec siège social à Anse des cayes, Quartier du Roy, 97133 Saint-Barthélemy.

Munsbach, le 9 octobre 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013143692/20.

(130174843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Phadia Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 162.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143709/9.

(130175042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

MPT RHM Klaus, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.245.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 septembre 2013

En date du 23 septembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Leanne Noel McWilliams, avocat-conseil associé, né le 21 décembre 1981 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 500, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique et James Kevin Hanna, contrôleur, né le 3 septembre 1972 en Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 500, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Giuseppe di Modica
- Abdelhakim Chagaâr
- Leanne Noel McWilliams
- James Kevin Hanna

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013143669/25.

(130174771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

MPT RHM Hillersbach, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.250.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 septembre 2013

En date du 23 septembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Leanne Noel McWilliams, avocat-conseil associé, né le 21 décembre 1981 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 500, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique et James Kevin Hanna, contrôleur, né le 3 septembre 1972 en Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 500, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Giuseppe di Modica
- Abdelhakim Chagaâr
- Leanne Noel McWilliams
- James Kevin Hanna

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013143667/25.

(130174765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Nordson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 148.425.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143678/9.

(130175610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Riviera Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 177.023.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143748/10.

(130175284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Rovi International Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.546.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143750/10.

(130175163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Qualitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3960 Ehlange, 10A, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 163.979.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, en date du 9 septembre 2013, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, en date du 12 septembre 2013, Relation EAC/2013/11779,

- que Monsieur Murat ANACAK, salarié, né à Fatsa (Turquie), le 16 juin 1976, demeurant à F-57070 Metz, 4, rue du Béarn, est nommé aux fonctions d'administrateur de la société, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019,

- que l'assemblée générale décide de proroger jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019,

- le mandat des administrateurs, Monsieur Ismail ANACAK, chef de chantier, né le 15 février 1975 à Fatsa (Turquie), demeurant à F-57070 Metz, 3, rue Stoxey, Mademoiselle Séverine COLLET, chef d'entreprise, née le 9 juillet 1979 à Nanterre (92) (France), demeurant à F-57070 Metz, 3, rue de Stoxey et Monsieur Suat ANACAK, directeur Technique, né le 1^{er} mars 1979 à Fatsa (Turquie), demeurant à F-57280 Maizières-lès-Metz (France), 15, route de Thionville,

- respectivement pour Mademoiselle Séverine COLLET, son mandat d'administrateur-délégué.

- Que l'assemblée générale décide de proroger le mandat du commissaire aux comptes de la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.139.578 jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 octobre 2013.

M^e Carlo GOEDERT.

Référence de publication: 2013143743/25.

(130174637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

R. Van Heghe & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.863.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143744/10.

(130174685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 147.010.

Les comptes annuels au 31/10/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143676/9.

(130175611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Nimax Stempel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5314 Contern, 34, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143684/10.

(130175000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Mobey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.979.

L'an deux mille treize, le septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire demeurant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (Assemblée) de Mobey S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.979 (la «Société»). La Société a été constituée par un acte notarié de Maître Alex Weber, en date du 29 juin 2011, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2068 en date du 6 septembre 2011. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Alex Weber en date du 26 juillet 2013, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Paul Florin, résidant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président a désigné comme secrétaire Madame Claire Braun, résidant à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée a désigné comme scrutatrice Madame Claire Braun, résidant à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le Président, la Secrétaire et la Scrutatrice forment ensemble le «Bureau».

Les actionnaires de la Société présents ou représentés (les «Actionnaires») et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, une fois signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, une fois signées par le mandataire respectif des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, resteront également annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Qu'il ressort de la liste de présence que les 4.331 (quatre mille trois cent trente et une) actions de la Société d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut par conséquent valablement délibérer et prendre des résolutions sur tous les points portés à l'ordre du jour reproduit ci-dessous et dont les Actionnaires déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés,

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 62.120 EUR (soixante-deux mille cent vingt euros), pour le porter de son montant actuel de 43.310 EUR (quarante-trois mille trois cent dix euros) à 105.430 EUR (cent cinq mille quatre cent trente euros) par l'émission de 6.212 (six mille deux cent douze) nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 EUR chacune, pour un prix total de souscription de 2.149.352 EUR (deux millions cent quarante-neuf mille trois cent cinquante-deux euros) alloué au capital social à hauteur de la valeur nominale des actions nouvelles, le solde étant alloué à la prime d'émission;

3. Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;

4. Modification subséquente de l'article 7. paragraphe premier des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant les résolutions 2. et 3. ci-dessus; et

5. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'Assemblée:

Première résolution

Il est noté que toute la documentation produite lors de cette Assemblée a été mise à la disposition des Actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Les Actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour avant la tenue de l'Assemblée et se considèrent valablement convoqués et en conséquence décident de renoncer à leur droit de recevoir la convocation afférente à l'Assemblée, ainsi que de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. A toutes fins utiles, les Actionnaires confirment renoncer au délai de souscription prévu à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée (la «Loi»).

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 62.120 EUR (soixante-deux mille cent vingt euros), pour le porter de son montant actuel de 43.310 EUR (quarante-trois mille trois cent dix euros) à 105.430 EUR (cent cinq mille quatre cent trente euros) par l'émission de 6.212 (six mille deux cent douze) nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune (les «Nouvelles Actions»), moyennant le paiement d'une prime d'émission (la «Prime d'Emission») d'un montant total de 2.087.232 EUR (deux millions quatre-vingt-sept mille deux cent trente-deux euros) soit 336 EUR (trois cent trente-six euros) pour chacune des Nouvelles Actions; la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 2.149.352 EUR (deux millions cent quarante-neuf mille trois cent cinquante-deux euros).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par les Actionnaires des Nouvelles Actions par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de 2.149.352 EUR (deux millions cent quarante-neuf mille trois cent cinquante-deux euros) (l'«Apport»).

Intervention des apporteurs - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite:

- FLASHiZ International, ici représenté par Monsieur Paul Florin, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire à 6.070 (six mille soixante-dix) Nouvelles Actions, ayant une valeur globale de 60.700 EUR (soixante mille sept cents euros) sujet au paiement d'une prime d'émission totale de 2.039.520 EUR (deux millions trente-neuf mille cinq cent vingt euros);

- Monsieur Paul Mousel, ici représenté par Monsieur Stefan Justinger, agent financier, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire à 20 Nouvelles Actions, ayant une valeur globale de 200 EUR (deux cents euros) sujet au paiement d'une prime d'émission totale de 6.720 EUR (six mille sept cent vingt euros);

- Monsieur Claude Kremer, ici représenté par Monsieur Stefan Justinger, agent financier, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire à 41 Nouvelles Actions, ayant une valeur globale de 410 EUR (quatre cent dix euros) sujet au paiement d'une prime d'émission totale de 13.776 EUR (treize mille sept cent soixante-seize euros);

- Madame Danielle Kremer-Faber, ici représentée par Monsieur Stefan Justinger, agent financier, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire à 41 Nouvelles Actions, ayant une valeur globale de 410 EUR (quatre cent dix euros) sujet au paiement d'une prime d'émission totale de 13.776 EUR (treize mille sept cent soixante-seize euros);

- Monsieur Philippe Dupont, ici représenté par Monsieur Stefan Justinger, agent financier, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire à 20 Nouvelles Actions, ayant une valeur globale de 200 EUR (deux cents euros) sujet au paiement d'une prime d'émission totale de 6.720 EUR (six mille sept cent vingt euros);

- Monsieur Guy Harles, ici représenté par Monsieur Stefan Justinger, agent financier, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire à 20 Nouvelles Actions, ayant une valeur globale de 200 EUR (deux cents euros) sujet au paiement d'une prime d'émission totale de 6.720 EUR (six mille sept cent vingt euros);

Les Nouvelles Actions et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par les Actionnaires dans les proportions mentionnées ci-dessus par le biais de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Le montant de 2.149.352 EUR (deux millions cent quarante-neuf mille trois cent cinquante-deux euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité des fonds sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et de l'Apport tel que décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 7. des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

1. " **Art. 7.** Le capital social est fixé à 105.430 euros (cent cinq mille quatre cent trente euros), représenté par dix mille cinq cent quarante-trois (10.543) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 Euros) chacune."

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ 2.800.- EUR (deux mille huit cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire l'original du présent acte.

Signé: P. FLORIN, C. BRAUN, S. JUSTINGER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 9 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12410. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143652/120.

(130175148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of September.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CLEARSTREAM INTERNATIONAL, a société anonyme having its registered office at 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 72.350, incorporated pursuant to a notarial deed on October 28, 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1018, on December 31, 1999 (the Company).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 March 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1279 of May 30, 2013.

The meeting is presided by Mrs Nancy BANKHEAD, private employee, residing professionally at 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Christine ZILLIG, private employee, residing professionally at 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Volker STORCH, private employee, residing professionally at 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting;

- that the proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented and all the represented shareholders declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- To amend article 13.3 as follows: The board of directors may create from time to time one or several committees composed of board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate. The committees shall operate in accordance with the Internal Rules and Regulations as defined in article 7 of these articles of incorporation. In any event, the board shall create a (1) Nomination Committee and Remuneration Committee and an (2) Advisory Committee of Clearstream International.

After duly considering the item on the agenda, the meeting unanimously took the following sole resolution:

Sole resolution

The general meeting resolves to amend article 13.3 of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **13.3.** The board of directors may create from time to time one or several committees composed of board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate. The committees shall operate in accordance with the Internal Rules and Regulations as defined in article 7 of these articles of incorporation. In any event, the board shall create a (1) Nomination Committee and Remuneration Committee and an (2) Advisory Committee of Clearstream International."

There being no further business, the meeting is closed.

138527

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand three hundred Euro (EUR 1,200.-).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CLEARSTREAM INTERNATIONAL, une société anonyme ayant son siège social au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.350, constituée suivant acte notarié en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1018, en date du 31 décembre 1999 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 22 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1279 du 30 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nancy BANKHEAD, employée privée, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Christine ZILLIG employée privée, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Volker STORCH, employé privé, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau;
- que resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné;
- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;
- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 13.3 des statuts comme suit.

"Le conseil d'administration peut créer de temps en temps un ou plusieurs comités composés d'administrateurs et/ou de personnalités extérieures et auquel il peut déléguer les pouvoirs et les rôles qu'il juge appropriés. Ces comités doivent agir en conformité avec le Règlement Interne tel que défini dans l'article 7 des présents statuts. En toute hypothèse, le conseil créera un (1) Nomination Committee and Remuneration Committee et un (2) Advisory Committee of Clearstream International."

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution Unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13.3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **13.3.** Le conseil d'administration peut créer de temps en temps un ou plusieurs comités composés d'administrateurs et/ou de personnalités extérieures et auquel il peut déléguer les pouvoirs et les rôles qu'il juge appropriés. Ces comités doivent agir en conformité avec le Règlement Interne tel que défini dans l'article 7 des présents statuts. En toute hypothèse, le conseil créera un (1) Nomination Committee and Remuneration Committee et un (2) Advisory Committee of Clearstream International.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nancy Bankhead, Christine Zillig, Volker Storch, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 septembre 2013. LAC / 2013 / 43998. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140455/120.

(130171107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Ashton Arcades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141082/10.

(130172725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

ECommerce Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 177.435.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 12 septembre 2013, que l'associé unique de la Société, Rocket Internet GmbH, a transféré 1 de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt), une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée et régie selon les lois d'Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg sous le numéro HRB 126893 B, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20, Johannisstrasse, 10117 Berlin, Allemagne.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Rocket Internet GmbH	<u>12.499 parts sociales</u>
Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt)	1 part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

ECommerce Holding II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013144085/20.

(130176086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.